

Maison d'hôtes Les Cybèles  
La combe de Leygue  
24260 Le Bugue - France  
09 65 22 31 87 (ou +33 9 65 22 31 87)  
Mobile : 06 33 79 99 03 (ou +33 6 33 79 99 03)  
Fax : 09 72 11 25 87 (ou +33 9 72 11 25 87)  
www.lescybeles.fr - contact@lescybeles.fr

## Contrat de réservation de chambre(s)d'hôtes

(Ce document n'est pas une facture)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour dans notre maison d'hôtes. En espérant vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Sylviane Schmitt

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Pays : ..... E-mail : .....  
Téléphone : ..... Téléphone mobile : .....  
Comment avez-vous connu Les Cybèles ? .....

Date d'arrivée (entre 17h et 19h) : ... / ... / 20 ... Date de départ (avant 10h) : ... / ... / 20 ... Nombre de nuitées : ....  
N'oubliez pas de prévenir si vous arrivez après 19 heures.

Nombre de personnes : ..... dont enfant(s) de 4 à 10 ans : ..... et dont enfant(s) de moins de 4 ans : .....

Table d'hôtes le soir du jour d'arrivée. 25€ / personne, 11€ / enfant de 4 à 10 ans.  
 TV écran plat, 5€ / nuitée, sur réservation  Lit(s) bébé : .....

Chambre(s) : .....  
Personnes supplémentaires au delà de la capacité idéale (hors lit bébé) : ..... 15€ / nuitée, petit-déjeuner inclus.

Coût total des nuitées hors option(s) : .....€ (taxe de séjour et petits déjeuners inclus)

Montant des arrhes à régler : ..... € (25% du coût des nuitées avec un minimum du coût de la première nuitée)

Règlement des arrhes:

virement bancaire Code banque: 12406 code guichet: 00023 numéro de compte: 54907970604 clé rib: 74  
Titulaire: Abridor SARL IBAN: FR76 1240 6000 2354 9079 7060 474 BIC: AGRIFRPP824  
Objet: votre nom et dates du séjour  
 chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Abridor SARL  chèques vacances, montant: .....€

Le règlement du solde des nuitées, des consommations et des prestations supplémentaires se fera en fin de séjour.

Observations : .....

Cette réservation prendra effet à la réception par voie postale ou par fax d'un exemplaire du présent contrat signé, ainsi que du règlement des arrhes, sous 5 jours après confirmation de nos disponibilités par téléphone ou par email.

Je soussigné, ..... déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales.

Le ... / ... / 20 ... , à .....  
Signature du client précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

## CONDITIONS GENERALES CHAMBRES D'HOTES

Ce contrat est destiné à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes dans la maison Les Cybèles, située à La Combe de Leygue, 24260 Le Bugue. Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux, et leur permettront ainsi de profiter pleinement de notre région.

**Dispositions générales :** Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification (rature, surcharge, ...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties. Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, sur quel support que ce soit, que le locataire aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ou les Tribunaux.

**Paiement :** La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé sous une semaine. Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé. Nos prix s'entendent toutes charges comprises (y compris taxe de séjour.)

Le solde est à régler le jour du départ de la maison d'hôtes aux propriétaires. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

**Annulation par le client :** Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant des arrhes reste acquis au propriétaire.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, le montant des arrhes reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. Le montant des arrhes reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

**Annulation par le propriétaire :** Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre ou courrier électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

**Arrivée :** Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

**Utilisation des lieux :** Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état, et à ne pas fumer dans l'enceinte de la maison.

**Capacité :** Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Animaux :** Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, aucun animal domestique n'est autorisé dans la maison d'hôtes. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

## Indications et Plan d'accès Les Cybèles

**Important: il ne faut pas indiquer le lieu-dit "La combe de Leygue" dans un GPS, ni suivre les panneaux directeurs "La combe de Leygue", nous vous recommandons de suivre les indications suivantes :**

**1/ Si vous disposez d'un GPS,** indiquez la localité "Le Bugue", puis le lieu-dit "Le bois malade" ou "Le Peuch", ou bien saisissez les coordonnées suivantes : longitude 00°56'25" est, latitude 44°54'57" nord.

**2/ si vous ne disposez pas d'un GPS**

**En venant de Périgueux, Le Buisson,** une fois arrivé au centre du Bugue (petit rond-point), prendre la direction de Sarlat pendant deux kilomètres, puis tourner à gauche, en face des "Cars de voyages" et suivre nos panneaux indicateurs...

**En venant de Saint-Cyprien, Les Eyzies, Sarlat;** à la sortie de Campagne, prendre la direction du Bugue pendant deux kilomètres, puis tourner à droite, en face d'un garage de réparation automobile et des "Cars de Voyages", suivre nos panneaux indicateurs...

Voici ci-dessous le chemin à effectuer depuis la D703, une fois que vous aurez tourné devant le garage de réparation automobile et les "Cars de Voyages" :

